

Des archives orales au patrimoine immatériel. Une mise à l'épreuve

Depuis le dernier quart du XXème siècle, de nombreux corpus oraux ont été collectés et archivés par les sciences humaines et sociales, les institutions patrimoniales et les associations. Mais que faire de la parole enregistrée ? Ces collections de témoignages oraux peuvent-elles accéder au statut de patrimoine ?

Première partie

L'archivisation de la parole
enregistrée au XXème siècle

La sédimentation des corpus oraux depuis le début du XXème siècle

- Un enregistrement de la parole précoce à travers les SHS, mais une collecte contrariée au cours de la première moitié du XXème siècle
- Une accélération au cours du dernier quart du XXème siècle
- La multiplication des intervenants et des producteurs à la fin du XXème siècle
- Une terminologie désormais historicisable : archives sonores, histoire orale, archives orales, témoignages oraux, mémoire orale, corpus oraux etc.

Pourquoi cette multiplication des initiatives de collectes orales ?

Des causes multiples

- Les mutations de notre espace politique et social
- Les revivalismes
- La transformation des territoires et des entreprises
- La prise de conscience patrimoniale
- Le « tournant » mémoriel
- Les nouvelles technologies
- La « centralité » du témoignage

Que faire maintenant de ces corpus de récits ou de paroles enregistrés et accumulés ?

- La question de décline en 3 questions
 - Quelles finalités ?
 - Quels usages sociaux ?
 - Quelles opérations leur appliquer ?
- Une typologie des usages sociaux des corpus oraux

Deuxième partie

Quels usages des archives orales ?

Typologie des usages

- L'usage scientifique
- L'usage conservatoire
- L'usage mémoriel
- L'usage transmissif

Pour chacun de ses usages, on identifiera les acteurs, les productions, le statut des corpus et leurs destinataires.

Troisième partie

Un processus de patrimonialisation
en cours ?

Définition préalable de la patrimonialisation

- Les critères et les étapes du processus de patrimonialisation
- Les acteurs de la patrimonialisation
- Les archives orales sont-elles affectées par un processus de patrimonialisation ?

Les archives orales et le Patrimoine culturel immatériel

- La Déclaration de l'UNESCO et le PCI (2003).
- Article 2: « On entend par “patrimoine culturel immatériel” les pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire -ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés - que les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel. Ce patrimoine culturel immatériel, transmis de génération en génération, est recréé en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire, et leur procure un sentiment d'identité et de continuité, contribuant ainsi à promouvoir le respect de la diversité culturelle et la créativité humaine ».

- Les corpus oraux constituent-ils un patrimoine culturel immatériel ?
- A quelles conditions pourraient-ils le devenir ?
- Quelques exemples
 - *Bort-Les-Orgues, Les mots sous le lac*, Armelle Faure, 2012 et *Barrages et habitants. 100 témoignages oraux. La vallée de la Dordogne et ses cinq grands barrages*, 2016
http://www.archives.cg19.fr/telechargements/FRAD019_IB_4_2112.pdf
 - Le lavoir des Chavannes à Montceau-les-Mines

Conclusion

Cinq chantiers à entreprendre

- Sécuriser juridiquement les corpus oraux
- Documenter et contextualiser les corpus oraux
- Travailler sur leur dimension communautaire
- Travailler sur les médiations
- Travailler sur l'esthétique